



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

Présents :

Pour l'administration :

M Aumage IA-DASEN, Mme Goncet (Secrétaire générale), Mme Saint Martin (DEOS), C Perron (proviseur LGT), M.Duprats (DEOS)

IEN : M Peyrou / M Coignus / Mme Lavit / Mme IEN Lannemezan)/ Mme A Lemaire (Inspectrice de l'information et de l'orientation)

Pour les personnels :

-CGT (1) : J Travert

-UNSA (2) :F Sterna, V Laroque

-CFDT (3) :A Puzos, F Derbal JL Theleme, D Maillard)

-FSU 65 (7) : M.Paquet, V.Duran, D.Castebrunet,S.Manzato, C.Gourbier, F.Lemaire, M.Poulou)

Début de CTSD : 14H00

Fin : 17h10

Déclarations liminaires de la CFDT ,du SE UNSA ,de la FSU (SNUIPP/SNES) et de la CGT

Réponse du DASEN :

Le dénominateur commun à toutes les déclarations est la crise sanitaire actuelle. Il nous faut communiquer sur ce sujet, partager sereinement les choses. Si la situation le nécessite, on peut réunir les instances plus régulièrement afin d'éviter les communications informatiques qui sont plus impersonnelles. Un nouveau CHSCT spécialement consacré à la crise sera convoqué à la rentrée d'automne. La communication ne doit pas se faire que par communication de presse, décision de jouer sur la transparence, sur la communication directe. Possibilité d'envoyer aux syndicats les communiqués avant de l'envoyer à la presse, si cela convient à tous. Envoi hebdomadaire (mercredi soir ou jeudi matin) prévu en accord avec le préfet.

Remarque du SNUipp 65 : le DASEN a enfin accepté ce que nous lui demandons depuis la rentrée de septembre, à savoir des données chiffrées régulières sur les cas de COVID dans le établissements scolaires du département. Il est inacceptable pour nous de connaître ces informations par voie de presse. Les instances comme le CHSCT doivent être respectées et réunies aussi souvent que nécessaire.

→ Proposition acceptée à l'unanimité.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

Réaffirmation du soutien et de l'admiration pour toutes les catégories de personnels et leur mobilisation pour l'École.

Important de valoriser les belles choses qui se font sur le terrain. L'administration est fière de l'Éducation Nationale.

Remarque du SNUipp 65 : nous sommes vraiment très heureux de l'apprendre et ne doutons pas que la revalorisation de nos salaires en sera un reflet fidèle !

Bien entendu, une rentrée comporte des imperfections car il faut s'adapter à chaque situation. Il faut alors faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Précision sur le plan de relance : Gros travail effectué avec le préfet (chaque semaine) afin de voir comment cet argent peut bénéficier au terrain. Ils sont un peu en panne d'idées. Ce n'est pas si simple.

Moyens supplémentaires au titre du plan jeune : moyens supplémentaires exceptionnels qui ne sont pas consommés car ils ne sont pas demandés. Difficulté d'avoir des jeunes qui correspondent au profil. Un seul lycée en bénéficie : Il faut trouver l'adéquation entre le besoin et l'offre.

Demande de la FSU : communication des listes d'affectations des collègues (en accord avec les décisions ministérielles).

Réponse de la SG : ces listes arriveront dans les semaines à venir.

FSU : Quid des AESH ?

SG: pas d'inquiétude, il y aura toujours quelqu'un pour vous apporter l'information.

FSU : Les informations pour les personnels non fonctionnaires sont plus délicates à obtenir.

Remarque du SNUipp 65 : Problème de disparition des CAPD car les informations étaient transmises en ce lieu.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation des procès-verbaux du 12 mars (second degrés), du 11 mai 2020 (commun) et du 25 juin 2020 (premier degrés)

Approbation unanime après modifications apportées par la FSU.

2) Second degré : bilan de la rentrée 2020 des collèges et lycées

3) Premier degré : bilan de la rentrée scolaire 2020 : effectifs et écoles

Pré-constat : nous n'avons pas tous les élèves attendus dans le département : 15414 (moins 362 élèves).

Certains élèves « ont disparu ». Gros travail pour les retrouver. Quelques-uns se sont inscrits en octobre.

Deux choses qui interrogent :

- Moins de TPS et PS que prévu
- Moindre effectif d'élèves de CP (en rapport avec la cohorte) qui ne s'explique même pas par des départs dans le privé : certains sont partis en IEF (instruction à domicile). Et les autres?

Il y a aussi moins d'écoles dans le privé (14% de la population dans le privé dont 3 écoles hors contrat).

La démographie était sûrement trop optimiste sur notre territoire. Les cohortes vont aller en s'amenuisant rapidement. Les 8 départements de l'Académie de Toulouse connaissent le même phénomène.

Sur la ville de Tarbes, il y a une centaine d'élèves en moins par rapport aux prévisions.

Tous les postes ont été gardés sur le premier degré.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

QUESTIONS DIVERSES du SNUipp FSU :

DASEN : Ouverture **ULIS au collège de Lannemezan** car il y a eu beaucoup d'inscriptions en ULIS là-bas. Choix de ne pas imposer aux familles d'être affectées sur une autre ULIS du territoire. Choix assumé de mettre en place un deuxième dispositif ULIS sur l'établissement.

Remarque du SNUipp 65 : cette ouverture est provisoire et prise sur des moyens de RASED non pourvus. Elle a été réalisée à la va vite sans aucune « anticipation » d'une cohorte prévue d'élèves en situation de handicap qui allait être inscrits en ULIS collège.

Maternelle de l'Ophite à Lourdes il y a eu un nouveau maire qui a fait part de son souhait d'affecter sous dérogation des enfants qui ne relèvent pas de ce secteur (bien qu'il n'y ait pas vraiment de secteur sur la commune de Lourdes, situation atypique). L'IA n'a pas la main dessus. Les effectifs sont alors remontés bien au-delà de la prévision. Ce moyen est provisoire, ce n'est pas une création définitive. Décision alors de ne pas fermer à Lanne-Darré qui avait des effectifs qui le permettaient.

Remarque du SNUipp 65 : cette ouverture est provisoire et prise sur des moyens de RASED non pourvus.

RASED : ne sont pas tous pourvus et donc provisoirement fermés pour l'année. Les personnels ne sont pas formés.

Les personnels ne peuvent pas répondre aux demandes et aux besoins.

Réponse du DASEN : les moyens sont ceux qui avaient été présentés. Faute de personnel spécialisé, les postes n'ont pas été pourvus. Pas de fermeture de poste mais un poste de psy non pourvu. Un contractuel va être recruté sur Lannemezan.

Remarque du SNUipp 65 : ces postes auraient pu être pourvus si le département avait envoyé des personnels en formation. Vu les conditions de travail dégradées des RASED, il n'est pas étonnant que ces postes soient moins attractifs que par le passé.

Pas d'opposition à un changement de la carte d'intervention des psychologues et personnels RASED.

Remarque du SNUipp 65 : Déshabiller Pierre pour habiller Paul n'est une solution satisfaisante pour personne !

En réponse à notre rappel de la décision du CHSCT d'une création de poste de psy sur Tarbes, le DASEN se sert de la baisse des effectifs sur la commune afin de se justifier.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

Remarque du SNUipp 65 : C'est nier les difficultés sociales et la paupérisation de la population tarbaise qui génèrent automatiquement les difficultés scolaires (situation injuste pour les enfants qui en ont le plus besoin et conditions de travail dégradées pour les personnels).

Peut-on savoir où sont redirigés les postes « gelés » ?

Réponse : Un à Gèdre, un à Allier, un à l'Ophite.

Remarque du SNUipp 65 : On observe beaucoup de fermetures de RASED sur le territoire national. On peut avoir peur de cette tendance sur notre département, même si vous nous affirmez le contraire.

Pour la circonscription de Vic-Val d'Adour, les personnels doivent faire beaucoup de kilomètres (entre Castelnau et Salles-Adour). Avec un poste psy et un poste G le RASED est décimé et les écoles éloignées n'ont jamais de visites. Situations très difficiles. L'administration doit anticiper, en faisant des appels à candidature, en formant les personnels.

DASEN : peut-être un manque d'anticipation mais aussi des choix assumés. Désir de ne pas nommer des personnels qui n'ont pas le diplôme correspondant.

CGT : heureusement que ce vivier de « postes gelés » existent car si les postes étaient pourvus, les situations auraient été insolubles à long terme. Cela permet de ne pas embaucher.

DASEN : dans le 65, nous avons 5 postes de plus que le nombre budgété. C'est le seul département excédentaire de l'Académie.

Remarque du SNUipp 65 : nous voulons votre engagement à garder ces postes pour la rentrée 2021 car nous pouvons avoir peur que ces postes importants « gelés » cette année ferment à la rentrée prochaine.

CFDT : les personnels sont démotivés par ce type de poste car ils ont l'impression d'être là pour faire uniquement des bilans, pour ne pas avoir de suivi, que la formation est difficile et chronophage.

DASEN : le premier degré est une priorité nationale, et notamment les écoles de REP ont de meilleures conditions qu'auparavant.

L'approche différenciée ne nécessite peut-être pas autant qu'avant l'aide d'un enseignant spécialisé au vu des nouvelles conditions (classes dédoublées par exemple)

Remarque du SNUipp 65 : le dispositif des classes de CP et CE1 dédoublées sert de vitrine et d'argument récurrent pour l'administration qui veut faire oublier les conditions de travail dans les autres classes du REP. Cet argument est servi à toutes les sauces et en



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

devient un élément rhétorique fallacieux : quid des autres classes en REP, dans les écoles classées politique de la ville ? La misère sociale et les difficultés qui en découlent ne sont pas non plus l'apanage des villes. Et les écoles rurales ne sont pas en reste...

Au SNUipp nous nous félicitons de ce dispositif et souhaitons qu'il soit élargi à toutes les classes. Pour répondre à cet argument, nous avons fait remarquer que les classes GS du REP qui devaient être dédoublées à la rentrée selon les annonces du ministre ne l'ont pas été sur le département !

Réponse du DASEN : « *ce n'était pas tout à fait la priorité* » (les postes de RASED) .Le taux d'encadrement est plus favorable d'année en année.

On ne peut pas dire qu'on a moins de moyens dans le département, c'est le contraire d'année en année.

CGT : le P/E (rapport prof/élèves) est une observable quantitative qui n'a pas de valeur pour les enseignants, ce sont des chiffres qui ne reflètent pas le terrain. Le dédoublement était un choix national.

Remarque du SNUipp 65 : Le repère national est d'un psyEN pour 1000 élèves, à Tarbes on est à 1 pour 2000. Même s'il y a 100 élèves de moins sur la ville et que les « conditions s'améliorent », la situation reste difficile et doit être encore améliorée. Les postes de RASED restent pour l'administration une variable d'ajustement au mépris des personnels et des élèves.

SNUipp 65 : le fait de ne pas trouver de psy contractuel vient aussi du salaire proposé. Et le problème sera le même pour les médecins scolaires.

Certains élèves n'ont pas eu de lien avec l'école pendant 6 mois, il est très difficile d'en raccrocher certains, il n'y a pas eu de moyens supplémentaires pour faire face.

DASEN : il y a des moyens supplémentaires, notamment les projets de vacances apprenantes ont permis à certains de ne pas décrocher.

SNUipp 65 : ce genre de dispositif, comme les « devoirs faits » ne doivent pas servir de variable d'ajustement.

Au sujet du dispositif vacances apprenantes, il n'a pas été anticipé, les directeurs ont été informés le 1er octobre pour rendre le projet le 7 octobre. C'est une organisation très lourde et impossible à réaliser en ces temps. Aussi, les personnels qui ont réalisé ces stages en été n'ont toujours pas été payés.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

DASEN : impossibilité de payer des personnels d'un mois à l'autre. Aussi, les inspecteurs accompagnent les directeurs et leurs écoles qui ont été prévenus très tôt de la reconduction du dispositif pour octobre et décembre.

Secrétaire Générale: pour le 9 octobre, c'est la déclaration d'intention qui est demandée, pas le projet complet.

« Vacances apprenantes » est un nouveau dispositif, il faut le temps de la gérer. La mise en paiement sera effective sur le mois d'octobre.

CGT : l'état aurait pu choisir de former des personnels, tant dans le milieu médical que dans le milieu scolaire, pour venir en aide aux personnels.

POSTES OCCITAN :

FSU : Est ce que tous les postes ont été pourvus ?

M Coignus : oui, nous avons fourni un gros travail là-dessus

ABSENCE D'ELÈVES SUITE À CRISE SANITAIRE :

FSU : qu'en est-il des élèves qui ne viennent pas en classe ? Les directeurs doivent faire remonter les chiffres. Sont-ils radiés administrativement au bout de 3 mois ?

DASEN : tout d'abord les familles reçoivent un courrier demandant de régulariser les situations, soit le retour à l'école, soit l'IEF (enseignement à domicile). Il est alors de la compétence de la mairie de retrouver ces élèves et de régulariser les situations.

UPE2A / SEGPA

FSU : il faut plus d'UPE2A dans le premier degré du département. Aussi, les directeurs des SEGPA de Vic et Lourdes sont à mi-temps, ce sont des situations très complexes.

DASEN : le sujet a déjà été abordé. Historiquement, il n'y avait pas de direction à Vic. J'ai fait le choix de diviser ce poste car les deux sites avaient le même nombre d'élèves.

Ces créations de postes ne relèvent pas de notre compétence mais du niveau national. La demande sera faite.



Compte-rendu du CTSD du 8 octobre 2020

Concernant les UPE2A, il y a une forte demande d'accompagnement dans le second degré mais pas du tout dans le premier degré. Si la situation a changé, il faut m'en informer. Nous ferons une analyse de situation.

Remarque du SNUipp 65 : Le fait que deux SEGPA du département ne possèdent qu'un mi-temps direction est inacceptable. De plus la SEGPA de Lourdes/ Sarsan possède des effectifs supérieurs à de nombreuses SEGPA de département.

FORFAIT MOBILITÉ

SNUipp 65 : Quelles démarches pour demander à bénéficier du forfait mobilité ?

SG : Il faut s'adresser à Mme Flamant à la DSDEN 65.

Explication du SNUipp 65 : Une information devrait être envoyée très rapidement.

RUPTURE CONVENTIONNELLE :

SNUipp 65: Quelles démarches pour demander une rupture conventionnelle ? Combien de demandes ont été faites dans le département ? Combien ont été acceptées ?

DASEN/SG : procédures en cours dans le département, certains agents ont déjà reçu des réponses.

Remarque du SNUipp 65 : nous souhaiterions être informés des procédures car les personnels peuvent être accompagnés par un représentant syndical lors des rencontres avec l'administration.